

2266

S^t-Abalo, le 17 Decembre 1827.

recu le 25 J.

rep. 29 J.

M

Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre Société, sous la raison Louis Vblaze en Coup^e, cessera d'exister le trente-un Decembre courant.

~~Cette~~ Separation d'affaires entre deux freres, qui n'ont qu'à se féliciter des résultats de leur association, et qui n'a lieu que par suite d'arrangements de famille, n'altère en rien les sentiments d'estime et d'amitié qui les unissent pour la vie: ces liens seront toujours pour eux indissolubles; aussi, notre confiance mutuelle étant sans borne, nous sommes convenus que nous ferions notre liquidation de concert; que chacun de nous pourrait, sans le concours de l'autre, faire tous actes relatifs à notre liquidation, de même que pour celle de l'ancienne Maison Louis Vblaze en Fils, dont la nôtre était chargée.

Ce moyen vous offre la facilité de vous adresser indistinctement à l'un ou à l'autre de nous, soit pour les liquidations, soit pour les nouvelles affaires que nous continuerons de faire pour notre compte individuel. Quel que soit votre choix, nous verrons toujours, avec un même plaisir et une égale reconnaissance, que l'un de nous reste investi

ARCHIVES
NATIONALES

1866
154
20

de la confiance dont vous nous avez honorés jusqu'à ce jour, et dont nous conserverons toujours un précieux souvenir.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Ancienne Signature collective,

De M^r Louis BLAIZE,

Louis Blaize

De M^r César BLAIZE,

César Blaize

Signature individuelle,

César Blaize

Louis Blaize

P. S. Notre sieur César Blaize ne se chargera point des recouvrements, il s'occupera de tous les autres genres de commission.

Veuillez nous remettre l'extrait de notre compte le trente-uy Décembre courant, arrêté à ladite époque.

